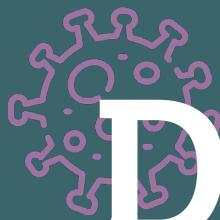


REIGNIER  
ÉSERY



# DICRIM

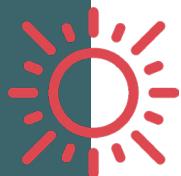
Document  
Information  
Communal sur les  
Risques  
Majeurs

DOCUMENT D'INFORMATION  
A CONSERVER



## LES RISQUES MAJEURS

Quels sont-ils et comment  
s'en protéger ?



ÉDITION 2023

Reignier-Ésery



# SOMMAIRE

- 04** Qu'est-ce qu'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ?
  - 05** Qu'est un risque majeur ?
- 

## RISQUES NATURELS

- 06** Le risque inondation
- 08** Le risque sismique
- 10** Le risque météorologique
- 12** Le risque mouvements de terrain

## RISQUES TECHNOLOGIQUES

- 14** Le risque Transport de Matières Dangereuses (TMD)

## RISQUES SOCIÉTAUX

- 16** Le risque attentat
- 17** Les compétences de la commune face à un attentat
- 18** Le risque de rupture d'approvisionnement alimentaire

## RISQUE SANITAIRE

- 19** Le risque sanitaire
- 

- 20** Qu'est-ce que l'Information Acquéreur Locataire (IAL) ?
- 21** Comment bien se préparer ?
- 22** Comment suis-je alerté ?
- 22** Pour aller plus loin

- 23** Je peux trouver le DICRIM

- 23** Les sites utiles

- 23** Les numéros d'urgence

# S'INFORMER POUR SE PROTÉGER

L'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs est un droit inscrit dans le code de l'environnement. Elle concerne quatre niveaux de responsabilité dont :

- le Préfet
- le Maire
- le propriétaire en tant que gestionnaire
- le vendeur ou bailleur

Ainsi, le maire, via ce document nommé DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) s'inscrit dans une démarche d'information préventive qui consiste à renseigner la population sur les risques majeurs auxquels elle peut être exposée sur ses lieux de vie, de travail, ou de vacances.

Le DICRIM est un document élaboré conjointement avec le PCS (Plan Communal de Sauvegarde). Un document qui répond donc à la dotation récente d'un PCS sur notre commune.

Merci de bien vouloir prendre connaissance des informations qui sont données dans cette brochure et de bien veiller à les conserver précieusement.



Lucas PUGIN

Maire de Reignier-Ésery

# QU'EST-CE QU'UN P.C.S. ?

Ce plan de gestion, mis en place par la commune, synthétise l'ensemble des dispositions d'alerte et de sauvegarde à mettre en œuvre face à une situation d'urgence générée par un événement grave survenu sur la commune.

Il peut être déclenché par le Maire ou par la personne assurant la relève lorsque le Maire ne peut assumer son rôle.

Le PCS s'intègre au dispositif départemental de gestion de crise mis en œuvre par les services préfectoraux. Il est coordonné au niveau local avec les dispositifs de mise en alerte et de mise en sûreté.

## LES AUTRES DOCUMENTS A CONNAITRE

**PPRI** : Le Plan de Prévention du Risque Inondation est une politique de gestion du risque d'inondation qui s'appuie sur une réglementation de l'occupation du sol qui permet de ne pas augmenter la vulnérabilité en zone inondable.

**PLU** : Le Plan Local d'Urbanisme définit les règles spécifiques à respecter en termes d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

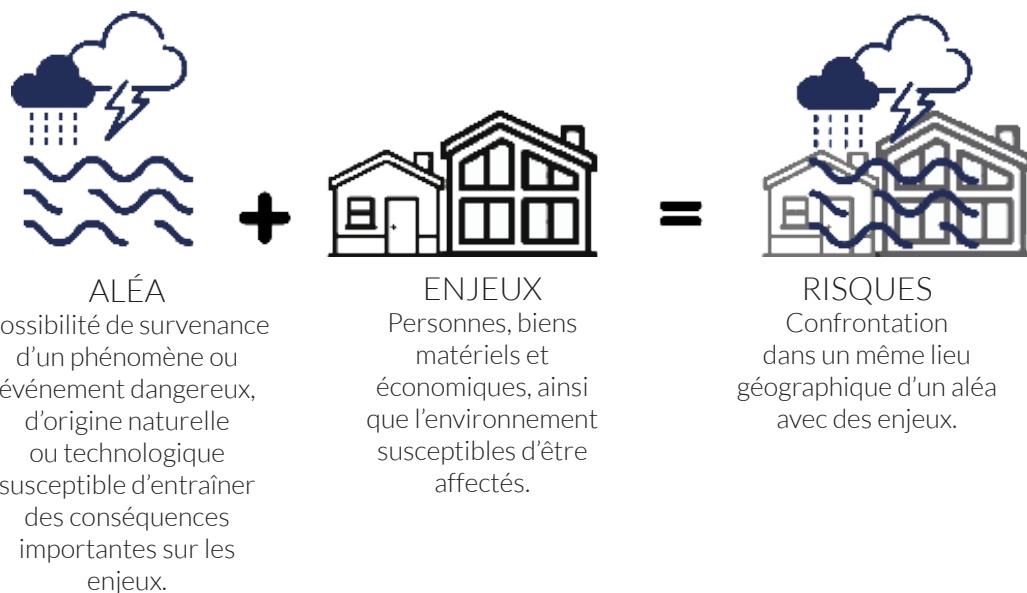
**PAPI** : Il existe des Programmes d'Actions et de Prévention contre les Inondations auxquels de nombreux territoires sont engagés. Ils consistent à développer une politique de gestion globale du risque à l'échelle du Bassin Versant pour la protection des biens et des personnes.



# QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur se caractérise par la confrontation d'un événement potentiellement dangereux avec des enjeux humains, économiques et environnementaux.

D'une manière générale le risque majeur se caractérise par de nombreuses victimes, un coût important de dégâts matériels, et des impacts sur l'environnement.



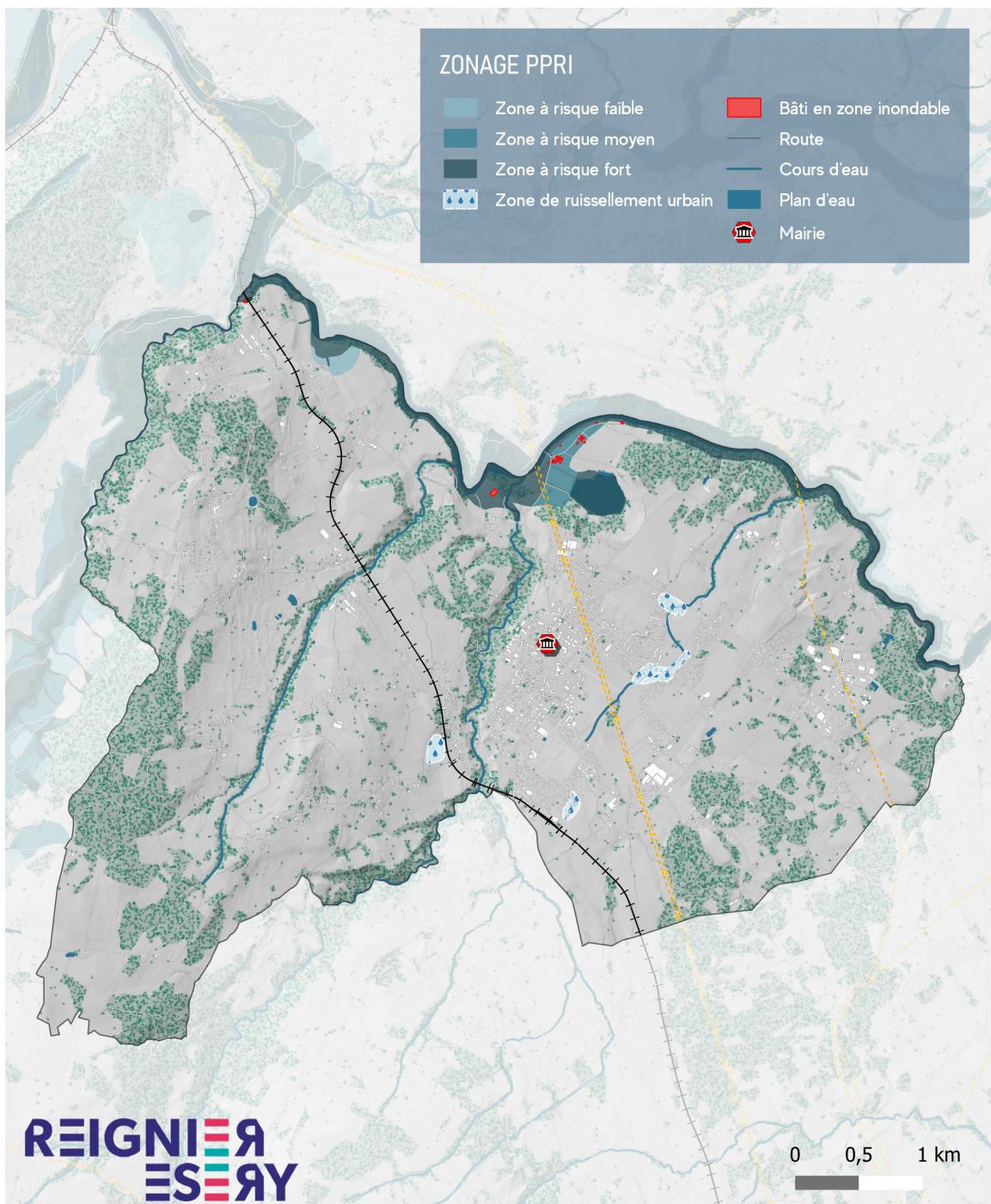
**Le risque majeur est donc la confrontation d'un aléa avec des enjeux.**

Le DICRIM est un document réglementaire qui a pour but de présenter et décrire les risques majeurs existants sur la commune.

Par ailleurs, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) encadre les actions communales de sauvegarde en cas de survenue d'un événement dommageable.



## Risque inondation



JE PENSE À  
COUPER LE  
GAZ ET  
L'ÉLECTRICITÉ



JE MONTE À  
L'ÉTAGE / JE ME  
METS EN HAU-  
TEUR À L'ABRI.



JE ME TIENS  
INFORMÉ.



JE NE  
SATURE PAS LES  
RÉSEAUX  
(PRIVILÉGIER  
LES SMS).



JE NE VAIS PAS  
CHERCHER  
LES ENFANTS À  
L'ÉCOLE.



JE NE PREND  
PAS LA ROUTE  
JE NE PREND  
PAS DE  
RISQUES.



# LE RISQUE INONDATION

Une **inondation** est un phénomène hydro-climatique. On parle de montée des eaux pouvant être rapide ou lente avec des hauteurs d'eau variables. L'inondation est provoquée principalement par de fortes pluies sur le bassin versant qui alimentent les cours d'eau de votre commune.

## Sur la commune

Sur la commune de Reignier-Ésery, le risque est induit par l'**Arve** qui est un des principaux cours d'eau du département. En cas de crue, il impacte le Nord de la commune. Les plus gros débordements sont surtout localisés au niveau des «Iles», des «Marais de Chenal» et du «Pont-Neuf» et de «Chez Vuagnoux». Les crues peuvent donc être importantes, mais les enjeux sont moindres dans ces quatre hameaux.

## Les mesures mises en œuvre

La commune de Reignier-Ésery est couverte par le **Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de l'Arve** qui réglemente l'utilisation des sols dans les zones à risque.



## 1 Avant

- Je m'informe à la mairie du risque encouru par ma maison.
- Je mets en hauteur les éléments sensibles à l'eau.
- Je prévois un kit de sécurité et le conserve hors d'eau.
- Je mets à l'abri mon véhicule sans prendre de risque.

## 2 Pendant

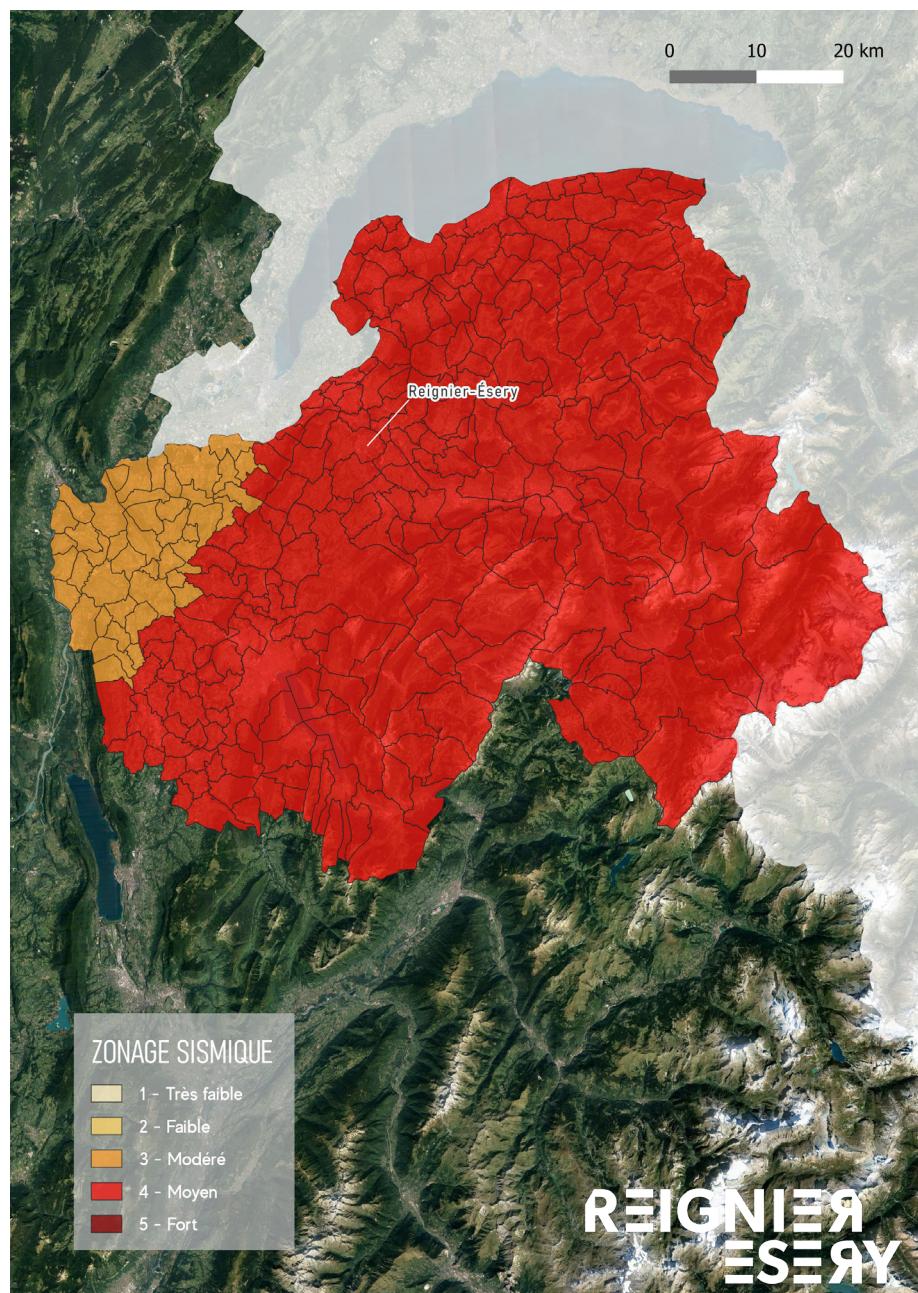
- Je ferme toutes les ouvertures (portes fenêtres, aérations).
- Je surélève le mobilier et mets au sec les denrées périssables.
- J'amarre les cuves et autres objets flottants.
- Je coupe l'électricité et le gaz.
- Je me mets en sécurité dans les étages avec mon kit de sécurité.
- Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école.
- Je ne reste pas dans mon véhicule si je suis sur la route.
- Je ne m'engage pas dans les zones inondées.
- Je ne descends pas à la cave ou dans un parking souterrain.

## 3 Après

- Je ne retourne pas à mon domicile sans autorisation.
- Une fois chez moi, j'aère, je désinfecte et je chauffe toute la maison.
- Je m'assure que l'installation électrique est sûre avant de rétablir le courant.
- Je me tiens informé auprès de la mairie d'information comme la pollution des eaux, etc.
- J'apporte mon soutien à ceux qui sont dans le besoin.
- Je prépare les procédures d'assurance et je fais l'inventaire des dégâts.



## Risque sismique



Les bons réflexes



JE PENSE  
À COUPER  
LE GAZ ET  
L'ÉLECTRICITÉ.



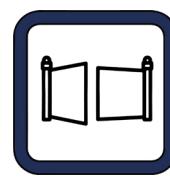
JE ME TIENS  
INFORMÉ.



JE FERME LES  
OUVERTURES  
DE MA MAISON.



DANS UN  
BÂTIMENT,  
JE ME METS  
À L'ABRI  
SOUS UNE  
TABLE OU UN  
ENCADREMENT  
DE PORTE.



J'OUVRE LES  
ENTRÉES DE  
MON DOMICILE  
(PORTAIL).



JE NE  
SATURE PAS LES  
RÉSEAUX  
(PRIVILÉGIER  
LES SMS).



JE NE VAIS PAS  
C H E R C H E R  
LES ENFANTS À  
L'ÉCOLE.

# LE RISQUE SISMIQUE



Un **séisme** se produit lorsque la croûte terrestre vient à rompre et libère une importante énergie. Celle-ci se diffuse sous la forme d'ondes qui provoquent des vibrations dans le sol. Un phénomène qui touche les structures et dont les effets peuvent être dévastateurs en fonction de leur résistance. Les dégâts seront mesurés par une intensité qui peut être accentuée par des effets de site.

## Dans la région

En Haute-Savoie, le risque sismique est **modéré à l'Ouest mais moyen sur une majorité du département**. Le risque fort n'étant pas présent en France métropolitaine, le département de Haute-Savoie est l'un des plus exposés au risque sismique. Un risque notamment induit par sa localisation dans la chaîne alpine.

## Sur la commune

Reignier-Ésery est dans une **zone de sismicité de 4/5**, les secousses ressenties seront donc d'intensité moyenne.



## 1 Avant

- Je repère les points de coupures de gaz, d'eau et d'électricité chez moi et dans mon lieu de travail.
- Je repère les endroits pouvant servir de refuge.
- Je repère les objets et meubles pouvant être dangereux lors d'une secousse.

## 2 Pendant

### Si je suis dans un bâtiment :

- Je m'abrite sous une table solide, près d'un mur, sous l'encadrement d'une porte.
- Je n'allume pas de feux et je ne fume pas.
- Si un feu est allumé, je m'en éloigne ou j'appelle les pompiers.

### Si je suis en extérieur :

- Je ne reste pas près des bâtiments (effondrement et chutes d'éléments : toitures, balcons, etc...)
- Je m'éloigne des lignes à haute tension et des arbres.

### Si je suis en voiture :

- Je m'arrête, si possible, dans un endroit dégagé.
- Je ne sors pas de mon véhicule avant la fin des secousses.

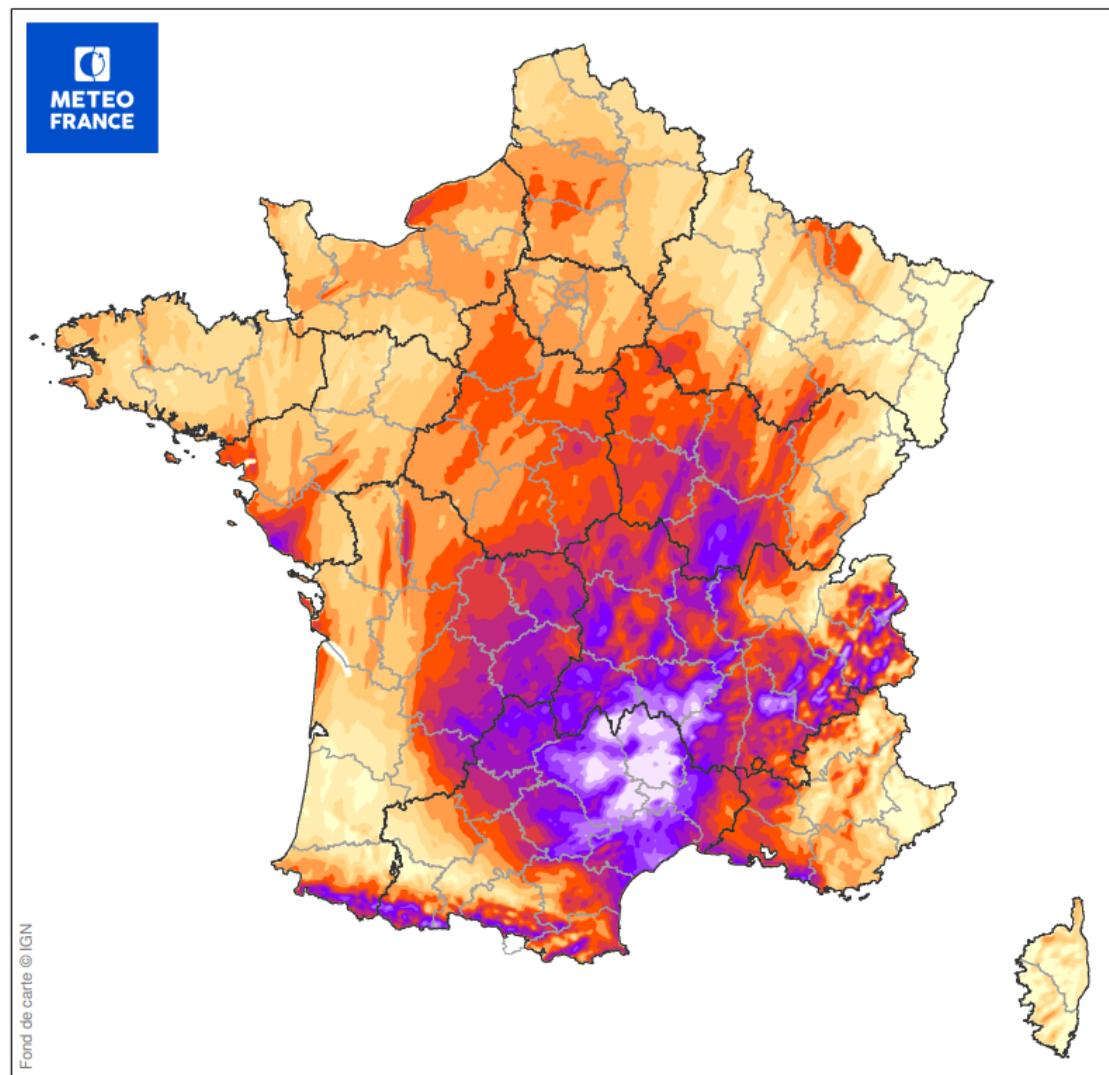
## 3 Après

- Je fais attention car les répliques sont possibles.
- Si je ne l'ai pas fait, je coupe le gaz, l'électricité et l'eau.
- J'aère la pièce et je supprime tout départ de feu.
- Je ne fume pas car il peut y avoir des fuites de gaz.
- Si je les connais je les indique.
- J'évacue le bâtiment sans prendre l'ascenseur et je me dirige vers un endroit dégagé.
- Je ne téléphone pas car je risque de saturer les réseaux.

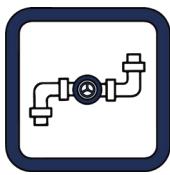


### ESTIMATION DES RAFALES MAXIMALES DE LA TEMPÈTE

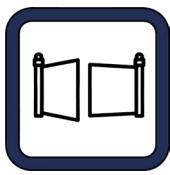
du 06/11/1982 à 16 UTC au 08/11/1982 à 23 UTC



#### Les bons réflexes



JE PENSE  
À COUPER  
LE GAZ ET  
L'ÉLECTRICITÉ.



J'OUVRE LES  
ENTRÉES DE  
MON DOMICILE  
(PORTAIL).



JE ME TIENS  
INFORMÉ.



JE FERME LES  
OUVERTURES  
DE MA MAISON.



JE ME METS À  
L'ABRI DANS  
LE BÂTIMENT  
LE PLUS  
PROCHE OU EN  
ÉVACUANT LA  
ZONE.



JE NE PREND  
PAS LA ROUTE  
JE NE PREND  
PAS DE  
RISQUES.



JE NE  
SATURE PAS LES  
RÉSEAUX  
(PRIVILÉGIER  
LES SMS).



JE NE VAIS PAS  
C H E R C H E R  
LES ENFANTS À  
L'ÉCOLE.



# RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE

**L**e risque climatique est induit par une variation extrême des températures qui peuvent déclencher certains événements, ils sont tous couverts par la vigilance météorologique de Météo-France : **vents violents (tempête), fortes précipitations, neige et verglas, grand froid, canicule, orages.**

## Sur la commune

La commune de Reignier-Ésery peut être potentiellement impactée par un grand nombre d'**aléas météorologiques** comme les orages, la neige, le verglas ou encore le grand froid.



## 1 Avant

- Je prévois un kit de sécurité et le conserve hors d'eau (cf PFMS).
- Je mets à l'abri mon véhicule sans prendre de risque.
- Je sécurise les extérieurs : rentrer ou amarrer le mobilier par exemple.

## 2 Pendant

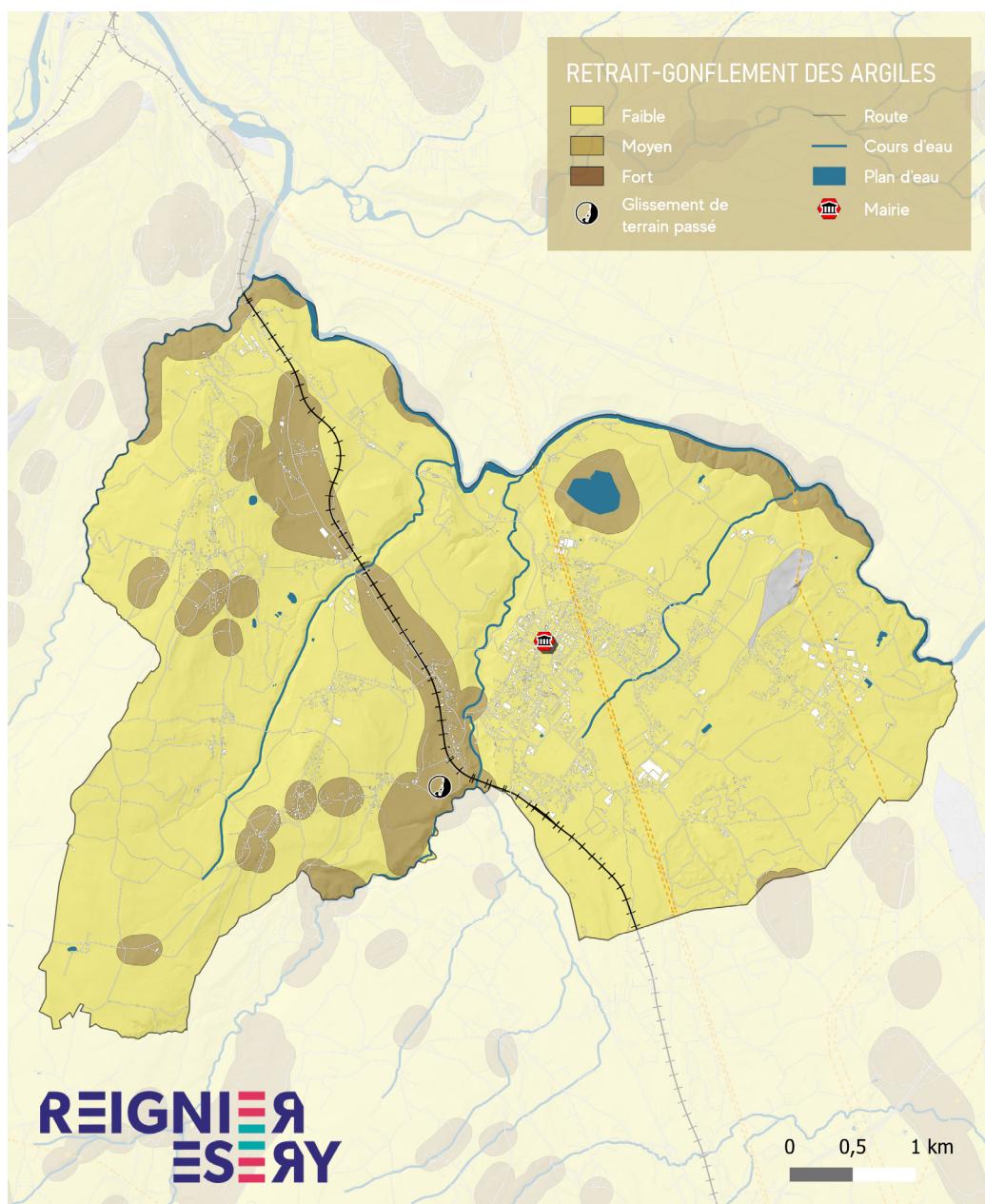
- Je surélève le mobilier et mets au sec les denrées périssables.
- J'amarre les cuves.
- Je coupe l'électricité et le gaz.
- Je me mets en sécurité dans les étages avec mon kit de sécurité.
- Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école.
- Je ne reste pas dans mon véhicule si je suis sur la route.
- Je ne descends pas à la cave ou dans un parking souterrain.

## 3 Après

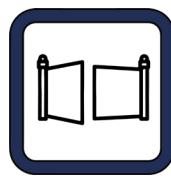
- Je ne retourne pas à mon domicile sans autorisation.
- Je m'assure que l'installation électrique est sûre avant de rétablir le courant.
- Je me tiens informé auprès de la maire d'information comme la pollution des eaux, etc.
- J'apporte mon soutien à ceux qui sont dans le besoin.
- Je prépare les procédures d'assurance et je fais l'inventaire des dégâts.



## Risque de mouvements de terrain



JE PENSE  
À COUPER  
LE GAZ ET  
L'ÉLECTRICITÉ.



J'OUVRE LES  
ENTRÉES DE  
MON DOMICILE  
(PORTAIL).



JE ME TIENS  
INFORMÉ.



JE FERME LES  
OUVERTURES  
DE MA MAISON.



DANS UN  
BÂTIMENT,  
JE ME METS  
À L'ABRI  
SOUS UNE  
TABLE OU UN  
ENCADREMENT  
DE PORTE.



JE NE  
SATURE PAS LES  
RÉSEAUX  
(PRIVILÉGIER  
LES SMS).



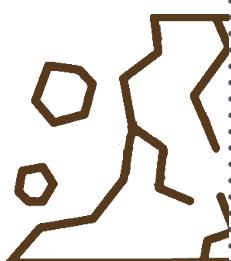
JE NE VAIS PAS  
CHERCHER  
LES ENFANTS À  
L'ÉCOLE.

# RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAIN

**L**es **mouvements de terrain** regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes.

## Sur la commune

La commune de Reignier-Ésery **est plus particulièrement concernée par ce dernier** qui se caractérise par des tassements et gonflements des sols dus à l'alternance entre période de sécheresse et de précipitations. Toute la commune est classée en aléa moyen faible avec quelques poches d'aléa moyen.



## 1 Avant

- Je repère les points de coupures de gaz, d'eau et d'électricité chez moi et dans mon lieu de travail.
- Je repère les endroits pouvant servir de refuge.
- Je repère les objets et meubles pouvant être dangereux lors d'une secousse.

## 2 Pendant

Si je suis dans un bâtiment :

- Je m'abrite sous une table solide, près d'un mur, sous l'encadrement d'une porte.

Si je suis en extérieur :

- Je ne reste pas près des bâtiments (effondrement et chutes d'éléments : toitures, balcons, etc...).
- Je m'éloigne des lignes à haute tension et des arbres.

Si je suis en voiture :

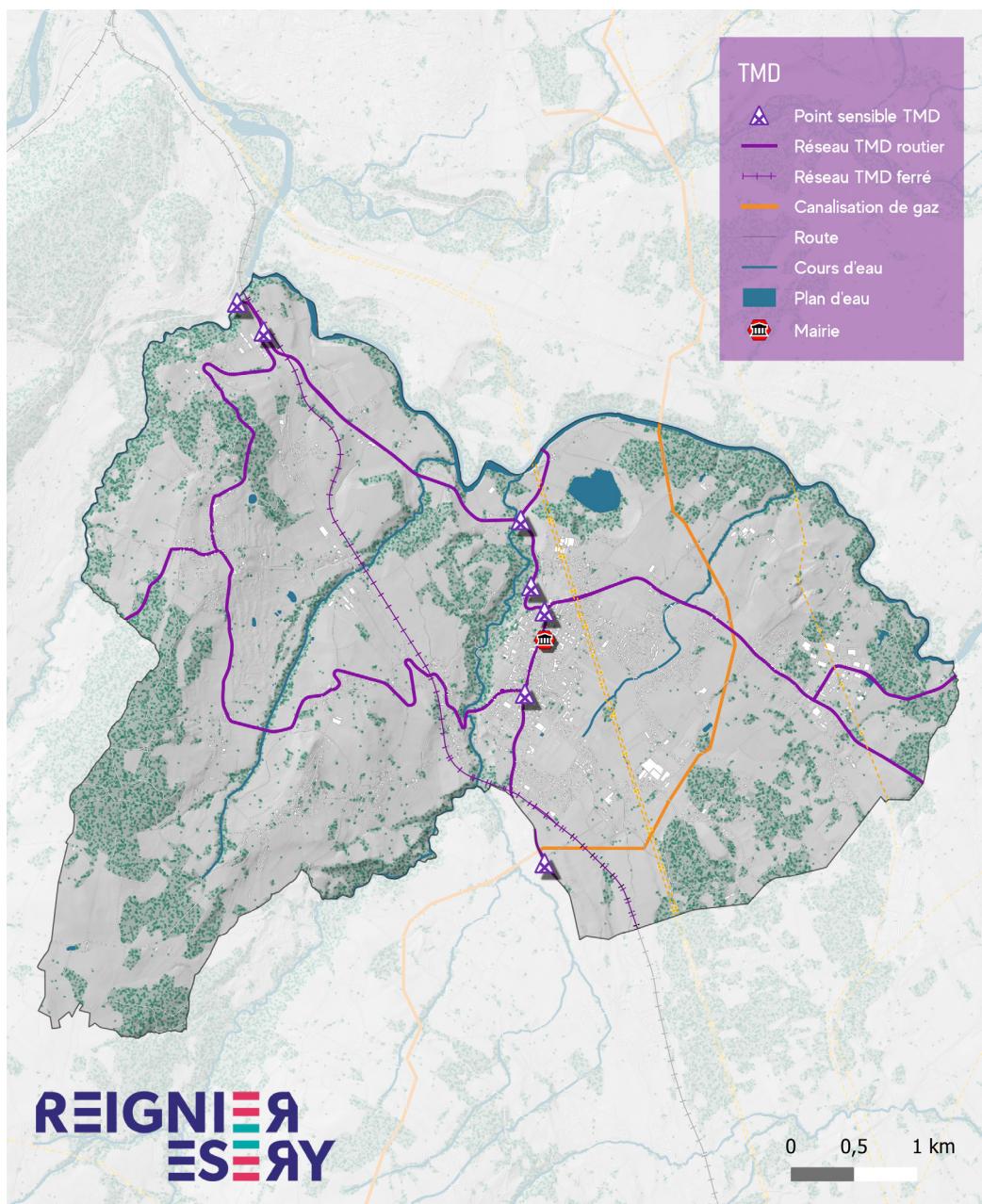
- Je m'arrête, si possible, dans un endroit dégagé.
- Je ne sors pas de mon véhicule.

## 3 Après

- Si je ne l'ai pas fait, je coupe le gaz, l'électricité et l'eau.
- Je ne fume pas car il peut y avoir des fuites de gaz.
- Si je les connais je les indique, j'évacue le bâtiment sans prendre l'ascenseur et je me dirige vers un endroit dégagé.
- Je ne téléphone pas car je risque de saturer les réseaux.



## Risque de Transport de Matières Dangereuses



JE PENSE À COUPER LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ.



JE ME TIENS INFORMÉ.



JE FERME LES OUVERTURES DE MA MAISON.



JE ME METS À LABRI DANS LE BÂTIMENT LE PLUS PROCHE OU EN ÉVACUANT LA ZONE.



JE N'ALLUME PAS DE FEU.



JE NE SATURE PAS LES RÉSEAUX (PRIVILÉGIER LES SMS).



JE NE VAIS PAS CHERCHER LES ENFANTS À L'ÉCOLE.



# RISQUE T.M.D

Le risque de **Transport de Matières Dangereuses** (T.M.D.) survient lors d'un accident se produisant par voie routière, ferrée, de navigation intérieure, maritime ou aérienne. On peut observer trois types d'effets : l'explosion, l'incendie et le dégagement de nuages toxiques.

## Dans la région

La diversité des lieux d'accidents probables (routes de transit, desserte locale, voies ferrées, voies maritimes et sites portuaires) et la diversité des causes contribuent à rendre difficile l'évaluation du risque TMD, c'est donc l'ensemble des communes du département qui sont concernées. Néanmoins, les principaux axes en termes de trafic ou de volume de transit, ainsi que les zones urbaines et industrielles importantes en terme de densité de population doivent être considérées comme les sites les plus sensibles à ce risque.

## Sur la commune

Le risque T.M.D sur Reignier-Ésery est induit par le trafic routier notamment les **voies départementales** qui traversent la commune. La voie ferrée est également susceptible de transporter des matières dangereuses. Il est aussi induit par une canalisation de gaz qui traverse la commune.

### 1

## Si je suis témoin

- Si possible, j'agis afin d'éviter le «sur-accident».
- Je m'éloigne et je me mets à l'abri à une distance d'au moins 300 mètres.
- Je repère les codes indiqués et je donne l'alerte (pompiers : 18).

### Au téléphone :

- Le lieu exact (commune, N° de voie, etc.).
- Le moyen de transport (camion, train, etc.).
- La présence de victimes.

### 2

## Si il y a un nuage毒ique

- J'évite le nuage en évacuant selon un axe perpendiculaire au vent.
- Je rejoins l'abri le plus proche et le rends hermétique en fermant toutes les ouvertures (fenêtres, portes, etc....).
- Je coupe le gaz et l'électricité.
- Je me munis de l'équipement essentiel (eau, nourriture, médicaments, etc.).
- Je ne fume pas.
- J'écoute la radio (France Bleu, radio locale, etc.).
- En cas de nécessité, je respire à travers un linge humide.

### 3

## A la fin de l'alerte

- Je ne sors qu'à la fin de l'alerte.
- J'aère ma maison en ouvrant toutes les ouvertures.
- Je me douche et change de vêtements en cas de contamination.
- Je vais voir un médecin.

# RISQUE ATTENTAT

**L**e terrorisme est complexe. Il ne cesse d'évoluer dans son organisation, ses motivations, ses moyens, ses objectifs et ses méthodes. C'est un phénomène qui ne se limite pas aux frontières et qui se répand sur l'ensemble du globe à travers diverses formes (cyber attaque, attentat à l'explosif, pathogène, etc.).

La France est soumise à cette menace dont les impacts touchent autant le territoire que les citoyens. Malgré des progrès importants dans la lutte antiterroriste conduite depuis des années et sur plusieurs échelles, la menace reste persistante.

Afin de mieux se préparer et répondre à ce type de phénomène, l'État met en place des actions pour assurer la sécurité du pays. Le plan Vigipirate en fait partie. Il permet d'instaurer un cadre de vigilance, de prévention et de protection sur l'ensemble des activités du pays et permet ainsi d'assurer une meilleure sécurité nationale.

## Le plan Vigipirate :

Ce plan gouvernemental relève du premier Ministre et associe tous les ministères. Il s'applique à l'État, aux collectivités territoriales, opérateurs et aux citoyens.

3 grands axes :

- Assurer une protection adaptée des citoyens, du territoire et des intérêts de la France.
- Développer et maintenir une culture de vigilance et déceler en amont la menace.
- Permettre une action rapide et coordonnée en cas de menace.

## URGENCE ATTENTAT

(Vigilance maximum en cas de menace imminente)

Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique.

Mesures exceptionnelles pour prévenir tout risque d'attentat imminent ou de sur-attentat.

Mesures exceptionnelles d'alerte de la population.

Durée limitée à la gestion de crises.

## SÉCURITÉ RENFORCÉE - RISQUE ATTENTAT

Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique et/ou un secteur d'activité particulier.

Mesures permanentes de sécurité renforcées par des mesures additionnelles.

Pas de limite de temps définie.

## VIGILANCE

Posture permanente de sécurité valable en tout temps et en tout lieu.

Nombreuses mesures permanentes de sécurité



## Que faire si vous êtes pris en otage ?

	Ne pas attirer l'attention des ravisseurs		Eviter de croiser le regard des terroristes		Eviter de se lever ou de fuir		Ne pas répondre aux provocations
	Garder son calme		Enlever discrètement bijoux et montre		Repérer les lieux pouvant servir d'abris		S'allonger par terre en cas d'assaut par les forces de l'ordre

## Signes de risques d'explosion et conduite à tenir :

- 1 Colis envoyé par un expéditeur inconnu ou sans adresse de retour



- 2 Fil ou corde tendu dans un endroit inattendu

- 3 Fosse fraîchement remblayée au bord d'un chemin (près d'une autoroute animée)

- 4 Paquet ou un autre objet suspect (dans un bus, dans un métro, près de l'entrée d'un immeuble)

- a Ne pas toucher aux objets douteux, ne pas essayer de les ouvrir

- b Ne pas créer la panique

- c S'éloigner de l'objet de quelques mètres

- d Alerter immédiatement le chauffeur de bus, le conducteur de train, l'agent de police. Appeler la police.

## En cas d'échange de tirs :

	Se courber et gagner un abri proche		Se déplacer rapidement et en zigzags		S'allonger par terre s'il n'y a nulle part où aller		Alerter la police
---	-------------------------------------	---	--------------------------------------	---	---	---	-------------------

## LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNE FACE À UN ATTENTAT

Les communes ont des compétences en particulier sur les écoles, les domaines de la culture, du sport, de l'action sociale, de l'environnement et des transports urbains et scolaires. Par ailleurs, le Maire dispose du pouvoir de police administrative et peut ouvrir une cellule de crise afin de prévenir des troubles à l'ordre public.

Des compétences qui doivent permettre de veiller au bon ordre, à la sûreté, la sécurité et la salubrité publique.

Les collectivités territoriales sont concernées à plusieurs titres par la mise en œuvre du plan Vigipirate :

- Pour la protection de leurs propres installations et de leurs agents,
- Pour la continuité des services publics dont ils ont la responsabilité,
- Pour la protection de leurs infrastructures et de leurs réseaux,
- Pour la sécurité des rassemblements culturels, sportifs ou festifs qu'elles organisent ou qu'elles accueillent.



# RISQUE RUPTURE D'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE

REIGNIER  
ÉSERY

**L**e risque rupture d'approvisionnement alimentaire pourrait survenir en cas de crise sanitaire, d'une cyberattaque sur les chaînes logistiques, d'un conflit social, d'une catastrophe naturelle de grande ampleur, etc. Il se caractérise par un dysfonctionnement de la chaîne d'approvisionnement alimentaire existante. De plus, ce risque peut engendrer des complications médicales, notamment chez les personnes plus vulnérables (fragiles, âgées, en situation de handicap, sous traitement médicamenteux, etc.).

La sensibilisation de la population, des services de la collectivité et des services de secours est une première étape de lutte contre le risque de rupture d'approvisionnement à l'échelle du territoire communal. Aussi, la collectivité encourage la création de potagers familiaux et de réserves alimentaires (bocaux principalement). Pour optimiser ces actions et augmenter sa résilience alimentaire, la commune souhaite favoriser les circuits courts, à travers des commerces de proximité basés sur des ventes de produits locaux, mais aussi à travers l'agriculture locale et la création de stocks stratégiques.

La réduction du risque d'approvisionnement alimentaire est favorisée par une gestion en amont d'une potentielle situation de crise. Quelques conseils peuvent permettre de réduire ce risque : constituer des stocks en denrées non périssables et en eau pour subvenir aux besoins du ménage pendant une durée d'au moins une semaine, envisager des solutions alternatives (potagers, jardins partagés, etc.) et créer un maillage local d'acteurs engagés pour la résilience communale. En cas de crise, il sera important de se tenir informé des actions de la municipalité et de participer à sa résilience en fonction de ses moyens disponibles. Après chaque crise, rétablir le stock conseillé sera essentiel.

## 1 Agir avant

- Cultiver un potager et participer aux jardins partagés.
- Favoriser l'achat de produits locaux dans les lieux de vente locaux. Si possible, en participant aux marchés locaux pour favoriser les circuits courts.
- Disposer d'un stock de denrées non périssables et d'eau stratégique.

## 2 Agir pendant

- Se renseigner sur l'approvisionnement alimentaire établi par la collectivité.
- Limiter sa consommation au strict minimum.
- S'informer sur les points de distribution.
- Si possible, participer à l'approvisionnement des personnes vulnérables.



## 3 Agir après

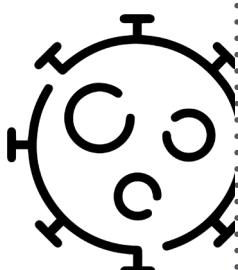
- Rétablir les stocks stratégiques utilisés.

# RISQUE SANITAIRE

**O**n appelle risque sanitaire un risque immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations nécessitant une réponse adaptée du système de santé. Parmi ces risques, on recense notamment les risques infectieux pouvant entraîner une contamination de la population (Ebola, pandémie grippale, COVID-19...).

Le virus grippal se transmet par : la voie aérienne, c'est-à-dire la dissémination dans l'air du virus par l'intermédiaire de la toux, de l'éternuement ou les postillons, le contact rapproché avec une personne infectée (lorsqu'on l'embrasse, qu'on lui serre la main ou que l'on utilise les mêmes couverts que la personne malade), le contact avec des objets touchés et donc contaminés par une personne malade (exemple : une poignée de porte).

Les symptômes d'une grippe pandémique sont similaires à ceux de la grippe saisonnière : fièvre élevée ( $> 38^{\circ}\text{C}$ ), courbatures, fatigue, toux et gêne respiratoire. La durée d'incubation peut aller jusqu'à sept jours et une personne grippée est contagieuse dès les premiers symptômes et pendant environ sept jours (Gouvernement, prévention des risques majeurs).



## 1 Agir avant

- Je me lave les mains plusieurs fois par jour avec du savon et j'utilise une solution hydro-alcoolique.
- J'utilise un mouchoir en papier à usage unique pour me moucher ou cracher et le jette dans une poubelle.
- Je me couvre le nez et la bouche quand j'éternue.
- J'évite les contacts avec des personnes malades.
- Si je présente les symptômes (fièvre...) de la grippe : j'appelle mon médecin traitant ou le 15.
- Je ne me rends pas à l'hôpital directement.

## 2 Agir pendant

- Je me lave les mains plusieurs fois par jour avec du savon et j'utilise une solution hydro-alcoolique.
- J'utilise un mouchoir en papier à usage unique pour me moucher ou cracher et le jette dans une poubelle.
- Je me couvre le nez et la bouche quand j'éternue.
- J'évite les contacts avec des personnes malades.
- Je me tiens informé (TV et radio) et je respecte les consignes émises par les pouvoirs publics car elles peuvent évoluer selon la situation.
- Je me fais vacciner contre le virus pandémique dès lors qu'une campagne de vaccination est lancée.

## 3 Agir après

- Je prends conscience des dangers encore existants.
- En cas d'évacuation, je retourne à mon domicile lorsque les pouvoirs publics m'en donnent la permission.
- Je me fais aider par un médecin pour faire face aux conséquences émotionnelles et psychologiques qui peuvent survenir.
- Je parle de mon expérience à mon enfant pour l'aider à comprendre et à mieux appréhender la situation.

# L'INFORMATION ACQUÉREUR LOCATAIRE (I.A.L.)

Par la loi n°2003-699 du 30 Juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages et son article 77, codifié L 125-5 du code de l'environnement, tout vendeur ou bailleur à obligation d'informer un acheteur ou un locataire de tout bien immobilier (bâti et non bâti) situé en zone de sismicité ou dans le périmètre d'un Plan de Prévention des Risques prescrit ou approuvé.

Ainsi, une double obligation s'impose au vendeur ou bailleur depuis le 1er juin 2006 :

- une première obligation d'information sur les risques technologiques et naturels affectant le bien immobilier,
- une deuxième obligation d'information sur les sinistres résultant de catastrophes technologiques ou naturelles reconnues ayant affecté tout ou une partie de l'immeuble concerné.

L'état des risques doit être joint à la promesse de vente et à l'acte de vente, et dans le cas des locations, à tout contrat écrit de location.

## **Personnes concernées :**

Les vendeurs ou bailleurs : personnes morales ou physiques de droit public ou privé, y compris les collectivités territoriales, l'État ou leurs établissements publics.

## **Biens concernés :**

Tout bien immobilier, bâti ou non, quel que soit son usage, situé dans des zones concernées par un état de risque et qui est à la charge des vendeurs et bailleurs.

## **À déclarer :**

Le vendeur ou le bailleur, doit déclarer les sinistres sur le bien qui ont fait l'objet d'un état de catastrophe naturelle ou technologique dont il est lui même informé.

## **Remplir l'état des risques :**

Le vendeur ou le bailleur, peut librement aller consulter à la mairie, en sous-préfecture ou en préfecture, un dossier contenant toutes informations nécessaires pour compléter l'état des risques.

## **Délai de validité :**

L'état des risques signé est valable 6 mois. Si un délai plus long s'écoule entre la promesse et la vente effective, un nouvel état des risques devra être joint à l'acte de vente.



# COMMENT BIEN SE PRÉPARER?



Il est important de pouvoir disposer de ses papiers pendant et après la crise. Je les mets en lieu sûr et n'hésite pas à en faire des copies. Si je peux, je me crée un porte-documents numérique sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) : je peux ainsi les stocker dans un espace sécurisé et les gérer.

En cas de perte de courant lors d'un événement pouvant survenir de nuit il est important que je puisse disposer d'une source de lumière.



Il est important de préparer un stock d'eau et de nourriture dans le cas d'une pénurie ou d'un manque d'accès aux services de distribution.



Il faut que je puisse disposer d'une trousse de secours contenant tous les éléments basiques mais aussi spécifiques à des soins particuliers.



Je dois pouvoir disposer d'un moyen d'écouter des informations pouvant circuler sur les ondes nationales et locales. Avoir une radio me permet de connaître les consignes et le type d'événement sur ma commune.



Il faut que je puisse disposer d'une somme d'argent en liquide. En cas de crise, les distributeurs automatiques des banques peuvent être hors service; et les paiements par cartes bancaires peuvent être impossibles.



Il est important de vérifier ses contrats d'assurance, pour être certain d'être assuré pour les risques auxquels je suis exposé, et de résilier pour les risques auxquels je ne suis pas exposé.

# COMMENT SUIS-JE ALERTÉ ?

Sur ma commune, il existe plusieurs systèmes d'alerte. Ces moyens sont mis en place par l'État ainsi que la commune.



## FR Alerte :

Ce nouveau dispositif d'alerte et d'information a été déployé à l'échelle nationale et vous permet d'être prévenu en temps réel de votre présence dans une zone de danger et d'être informé sur les comportements à tenir.



## Porte voix & mégaphone :

L'information sera transmise à l'aide d'un mégaphone. Un message sera diffusé par une équipe tournant sur l'ensemble de la commune afin de prévenir d'un événement.



## Tocsin du village :

Le tocsin peut retentir dans le village à des heures inhabituelles. Il sonnera alors pendant plusieurs minutes afin de prévenir d'un événement sur la commune.



## Panneaux lumineux :

Les panneaux lumineux vous permettent d'être alerté si vous vous trouvez à proximité.



## Sites internet et réseaux sociaux :

Le site internet de la mairie, et les réseaux sociaux telle que la page Facebook peuvent servir à diffuser les messages d'alerte ainsi que les conduites à tenir.



## Médias nationaux :

Les médias nationaux vous permettent d'être renseigné sur les événements majeurs ayant lieu en France, dans votre région ou dans votre département.

## POUR ALLER PLUS LOIN



Le PFMS (Plan Familial de Mise en Sûreté) permet d'aller plus loin dans la préparation et la capacité de réponse face à un événement.

Le chef de famille peut organiser des tâches à accomplir liées à chaque risque que sa famille pourrait rencontrer. Il s'agit de prévoir les risques, gérer la crise et accélérer le retour à la normale pour son cercle proche.

Ce document est complémentaire aux démarches de prévention et d'information à la population établies lors de la création d'un PCS et du DICRIM. Pour l'obtenir je n'ai qu'à me renseigner auprès de ma mairie.

## JE PEUX TROUVER LE DICRIM

- Sur le site internet de la mairie,
- En version papier, en mairie.

## LES SITES UTILES

**DOSSIER DÉPARTEMENTAL SUR LES RISQUES MAJEURS (D.D.R.M.) ET LES PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES (P.P.R.)**  
téléchargeables sur : [www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)

### INFORMATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

[www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)  
[www.vigimeteo.com/](http://www.vigimeteo.com/)

### PORTAIL DE LA PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS

[www.georisques.gouv.fr/](http://www.georisques.gouv.fr/)

### INFORMATION NATIONALE SUR LES CRUES

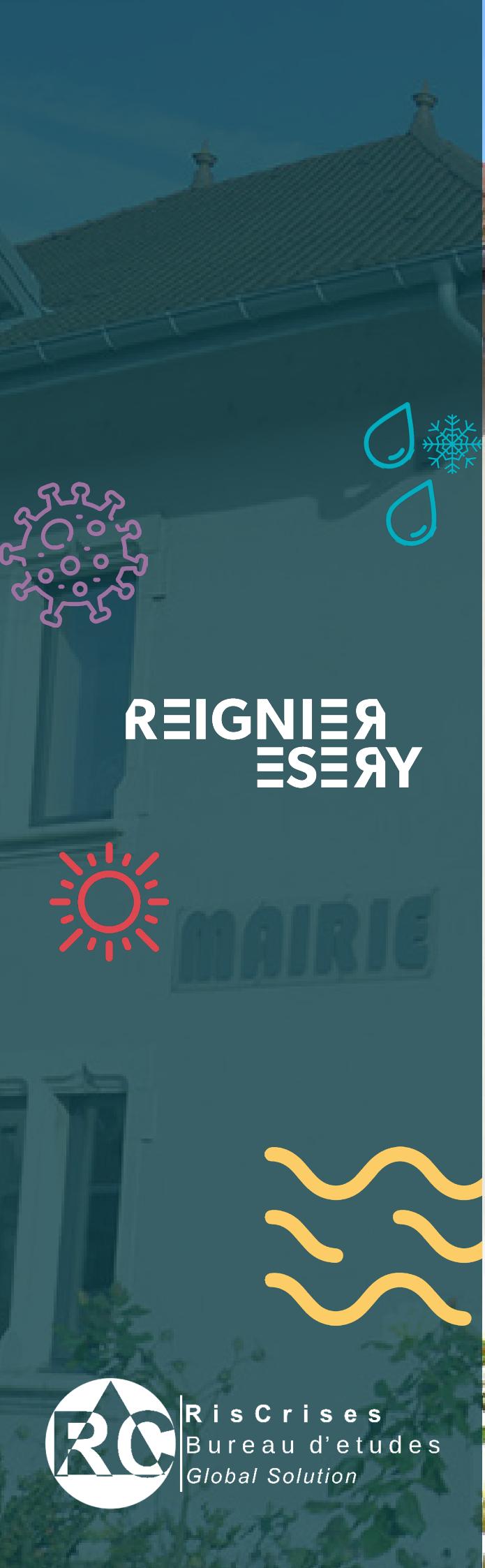
[www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)

### INFO ROUTE

[www.inforoute74.fr](http://www.inforoute74.fr)

## LES NUMÉROS D'URGENCE

<b>POMPIERS.....</b>	18 ou le 112
<b>SAMU.....</b>	15
<b>POLICE OU GENDARMERIE .....</b>	17
<b>NUMÉRO D'APPEL SUR LE SET MALENTENDANTS.....</b>	114
LE 114 PEUT AUSSI ÊTRE UTILISÉ EN CAS D'IMPOSSIBILITÉ DE COMMUNIQUER À VOIX HAUTE (ATTENTAT PAR EXEMPLE)	
<b>GRDF D'URGENCE .....</b>	08 00 47 33 33
<b>MAIRIE.....</b>	04 50 43 40 03



Ris Crises  
Bureau d'études  
*Global Solution*

